**VILLAGE DE CAP-PELÉ**

**PROCÈS-VERBAL**

**RÉUNION PUBLIQUE DU 1er MARS 2021**

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Hector Cormier, conseiller
Hector Doiron, conseiller
Carole Leblanc, conseillère
Eliza Leblanc, conseillère
Stéphane Dallaire, greffier

Ouverture de la réunion à 19h01.
(48 personnes sont présentes en format virtuel).

2021-22 Proposé par Carole LeBlanc, appuyé de Yvonne Leblanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec l'ajout des l'items suivant : **8.3 résolution reliée avec Cafi et 11.5 résolution pour prologer l'ouverture de l'aréna.**

ADOPTÉE

***Divulgation d'intérêt.***

Hector Doiron déclare conflit d'intérêt aux points 9.2.

2021-23 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Cormier que le procès-verbal de la réunion publique du 1er février 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Le maire, Serge Léger, fait la présentation du rapport du maire du mois de février 2021.

***Pétitions, présentation et délégation.***

Le chef pompier, Ronald Cormier, procède à la présentation du rapport du Service d'incendie du mois de décembre 2020, janvier 2021 et février 2021.

2021-24 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Carole Leblanc que le rapport du Service d'incendie du mois de décembre 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-25 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne Leblanc que le rapport du Service d'incendie du mois de janvier 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-26 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Eliza Leblanc que le rapport du Service d'incendie du mois de février 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Stéphane Dallaire, directeur général fait une présentation à l'égard du rezonage à Christine Duguay.

***Comité de la gouvernance et d'infrastructures, présidente Eliza LeBlanc.***

2021-27 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Carole LeBlanc que la municipalité de Cap-Pelé accepte de modifier l'article 10.2 de la politique municipale No. P-032 tel que lu.

Aussi, je propose qu'on abroge la politique municipale P-011 et P-021 du fait qu'on a combiné ses politiques sous la nouvelle politique P-032.

ADOPTÉE

2021-28 Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé de Hector Doiron que la municipalité accepte l'offre de service de Dillon Consulting au frais de 6 500$.

ATTENDU QUE le conseil municipal veut avoir une meilleure idée de l'état actuel du bâtiment du Service d'incendie;

ATTENDU QUE la municipalité a été en appel d'offre afin d'avoir des soumissions des firmes d'ingénierie;

PAR CONSÉQUENT, je propose que la municipalité accepte l'offre de service de Dillon Consulting au frais de 6 500$ dans le but de faire une évaluation approfondie du bâtiment du Service d'incendie qui inclut la vieille section de l'édifice municipal.

Les autres soumissions furent Englobe au coût de 12 500$ et Roy Consultants au montant de 12 850$.

ADOPTÉE

***Comité du tourisme, promotion et développement économique, président, Hector Cormier.***

2021-29 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne LeBlanc que le conseil de Cap-Pelé accepte la soumission de G. Bourque Ltd concernant l'achat d'un véhicule tout-terrain 600 au montant de 19 358.34$.

Considérant que la municipalité a besoin d'une pièce d'équipement pour faire l'entretien des pistes de ski fond ainsi que l'entretien à la Plage de l'Aboiteau;

Les autres soumissions reçues pour ce contrat d'achat furent Toys for Big Boys Ltd au coût de 18 923.42$ pour un véhicule tout-terrain 520 et Hi-Tech Power Sport au frais de 20 200$ pour un véhicule tout-terrain 650.

Il est à noter que la municipalité a choisi d'acheter un véhicule tout-terrain de G. Bourque Ltd quand même que le coût est de 434.92$ plus élevé du fait que celui-ci est plus puissant que la soumission la plus basse.

ADOPTÉE

2021-30 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Eliza LeBlanc que le Village de Cap-Pelé accepte de couvrir la différence de 230$ mensuel pour déménager le bureau à Cap-Pelé dans le but de mieux répondre aux besoins de CAFi et des nouveaux arrivants.

Attendu que CAFi souhaite de déménager dans un nouveau bureau à Cap-Pelé du fait que celui à Shediac ne convient plus à leur besoin;

Attendu que CAFi a fait une demande au gouvernement provincial dans le but d'avoir une somme additionnelle pour le loyer;

Attendu que CAFi va simplement recevoir une réponse à la fin de mars et souhaite de sécuriser le local afin de pouvoir déménager en avril;

Il est à noter que cette somme ne sera pas payée par la municipalité si le gouvernement provincial octroi ce montant additionnel pour la location de bureau.

ADOPTÉE

***Comité d'urbanisme et sécurité publique, président Hector Doiron.***

Hector Doiron déclare conflit d'intérêt et s'absente de la salle du conseil.

Résolution du Conseil concernant la publication des avis en vertu de l'article 111.

2021-31 Proposé par Carole LeBlanc, appuyé de Hector Cormier que le Conseil a décidé par voie de résolution d'adopter un arrêté modifiant le plan rural du Village de Cap-Pelé.

Le but de la modification est de :

Rezoner le terrain identifié par le numéro 01101351 situé au 12 rue Vienneau et par le numéro 01101369 situé au 18 rue Vienneau de la zone résidentielle rurale (RR) à la zone commerce générale (CG) ainsi que par le numéro 70436886 situé sur la route 950 à Cap-Pelé de la zone Industries légères (IL) à la zone commerce générale (CG) dans le but d'accommoder une station de service.

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés;

IL EST RÉSOLU QUE:
a) soit rédigé en un arrêté modifiant l'arrêté du plan rural du Village de Cap-Pelé ;

b) le greffier se charge au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(1)b)ii) de la Loi sur l'urbanisme;

c) l'audience publique pour recevoir les objections au projet d'arrêté soit fixée au 12 avril 2021 dans la salle du Conseil de Cap-Pelé, N.-B., à 19h00.

ADOPTÉE

Résolution du Conseil demandant l'avis de la Commission de services régionaux du Sud-est (En vertu de l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme)

2021-32 Proposé par Carole LeBlanc, appuyé de Yvonne LeBlanc que l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le Conseil doit demander par écrit l'avis écrit de la Commission de services régionaux du Sud-est préalablement à l'adoption d'un projet d'arrêté;

IL EST RÉSOLU QUE le greffier demande par écrit à la Commission de services régionaux du Sud-est de donner au Conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté portant sur la demande.

ADOPTÉE

Hector Doiron, conseiller, retourne à la salle du conseil.

2021-33 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Eliza LeBlanc que le Conseil nomme Mélanie Chiasson et Josée Vautour en tant qu'inspecteurs de bâtiments pour le Village de Cap-Pelé.

ATTENDU QUE Mélanie Chiasson et Josée Vautour ont été acceptées par la Commission de services régionaux du Sud-Est en tant qu'inspecteurs de bâtiments;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil nomme Mélanie Chiasson et Josée Vautour en tant qu'inspecteurs de bâtiments pour le Village de Cap-Pelé.

IL EST OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil par la présente autorise les inspecteurs de bâtiments d'émettent des ordres et de déposer une dénonciation des infractions prévues et conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'urbanisme et de la Loi sur la prestation de services régionaux.

ADOPTÉE

***Comité des finances et d'environnement, présidente Carole LeBlanc.***

Conseillère Carole Leblanc fait la présentation du rapport financier de la municipalité du mois de janvier 2021.

2021-34 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Hector Cormier que le rapport financier au 31 janvier 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2021-35 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Hector Doiron que la municipalité ne continue pas de charger les intérêts sur les comptes en souffrance si les personnes font une entente de paiements dans le but de payer la totalité de la facture due à la municipalité.

Considérant que la municipalité a quelques personnes qui ont des arriérages concernant la facturation pour le service du réseau d'égout pour eaux usées;

Il est à noter que si la personne manque un paiement, la municipalité chargera les intérêts à partir de la première journée de l'entente.

ADOPTÉE

***Comité de récréation et loisirs, présidente Yvonne LeBlanc.***

2021-36 Proposé par Yvonne Leblanc, appuyé de Hector Cormier que la municipalité fasse une demande finale au montant de 11,865,066$ sous le programme d'entente bilatérale intégrée.

Considérant que la municipalité regarde à construire un centre communautaire;

Considérant que la municipalité veut modifier sa demande initiale sous l'entente bilatérale intégrée;

Il est à noter que la contribution municipale va être de 3,203,568$ dont le comité du centre communautaire s'est mis comme objectif de ramasser cette somme.

La municipalité doit aussi travailler dans le but de diminuer autant que possible le coût d'opération de cette nouvelle infrastructure.

ADOPTÉE

2021-37 Proposé par Yvonne LeBlanc, appuyé de Carole LeBlanc que la municipalité accepte que le comité du centre communautaire fasse une campagne de financement dont la somme ramassée va être pour la construction et l'opération du nouveau centre communautaire.

Considérant que le comité du centre communautaire s'est mis comme objectif de ramasser la somme de 3,203,568$ pour la construction de cette nouvelle infrastructure.

ADOPTÉE

2021-38 Proposé par Yvonne LeBlanc, appuyé de Eliza LeBlanc que qu'une entente de 4 ans soit signée entre Norbert Gaudet et le Village de Cap-Pelé, soit pour la saison touristique de 2021 à 2024.

Considérant que la municipalité veut continuer à louer le Restaurant à la Dune;

Considérant que Norbert Gaudet accepte de contribuer une somme de 5.5% des ventes brutes de son commerce.

ADOPTÉE

2021-39 Proposé par Yvonne LeBlanc, appuyé de Hector Doiron qu'une entente de 4 ans soit signée entre Cavok Brewing Co. et le Village de Cap-Pelé, soit pour la saison touristique de 2021 à 2024.

Considérant que la municipalité veut louer la salle au deuxième étage au Centre de Plage durant la saison touristique;

Considérant que la municipalité a reçu la soumission de Cavok Brewing Co. Qui va offrir un nouveau cachet au Centre de Plage tant pour le local que pour les touristes;

Considérant que Cavok Brewing Co. accepte de contribuer une somme de 5.5% des ventes brutes de leur commerce.

ADOPTÉE

2021-40 Proposé par Yvonne LeBlanc, appuyé de Eliza LeBlanc que le Village de Cap-Pelé accepte de repousser la fermeture de l'aréna au 3 avril si la région 1 va dans la phase jaune et que les sports mineurs sont permis de jouer des parties.

Attendu que les sports mineurs n'ont pas eu la chance de jouer beaucoup de parties durant cette saison à cause de la pandémie;

ADOPTÉE

2021-41 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Carole Leblanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| Serge Léger | Stéphane Dallaire |
| Maire | Greffier |